



**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

|                 |  |
|-----------------|--|
| Présents :      | M. Raoul FLOREZ, Maire<br>Mmes Céline FONTAINE, Laura WEISS, Adjointes<br>M. Philippe REVILLET, Secrétaire général<br><br>Mmes Stéphanie BRUN-BATTIAZ, Marie-Agnès DOUGOUD, Dany PETRIS<br><br>MM. Samuel BATTIAZ, Pascal CLARET, Jean-Marie DUNAND, Raphaël DUNAND, Blaise FONTAINE, Nicolas HAFNER, Walther RUCKSTUHL, Martin STAUB, Lionel THEVENOZ |
| Excusé-e-s      | Malika FABJAN  |
| Procès-verbal : | Mme Janine BELAHBIB-DEGEN  |

**Le Président Nicolas Hafner** souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance du Conseil municipal.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022**
2. **Présentation du budget 2023**
3. **Rapport commission des routes, de la mobilité et des transports**
4. **Communications de l'exécutif**
5. **Propositions et questions individuelles**

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2022**

**J.-M. Dunand, p.4, avant-dernier §, B. Fontaine :** « ...ses rénovations, sous réserve que l'EMS valide la convention. Cette convention sera soumise au CM dès validation de l'EMS. »

Avec ces corrections, le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

**2. Présentation du budget 2023**

Le Président de la commission des finances, **P. Claret**, explique que la présentation du budget 2023 a été faite en séance de commission des finances le 28 septembre par **M. Revillet**. Il présente dans les grandes lignes certaines particularités liées au budget 2023 comme la facture liée à l'énergie qui sera en forte hausse, la fiscalité en hausse ainsi qu'un

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

amortissement extraordinaire concernant le FIDU. Il remercie P. Revillet pour sa présentation et informe que la commission préavise favorablement le budget 2023, en précisant que quelques modifications mineures ont été apportées entre la commission des finances et la séance d'aujourd'hui et que celles-ci ont été validées.

**P. Revillet** commence la présentation en détail et informe le conseil que tel que présenté le budget 2023 affiche un excédent de 220'866.-, avec 3'291'282.- aux charges et 3'512'148.- aux revenus. La fiscalité reflète bien l'augmentation de la population avec un revenu des PP en augmentation d'~30% pour 2023

Il propose de prendre tous les postes et de commenter les écarts importants.

0110.30000 Indemnités CM : +10'000.- pour envisager une rémunération des commissions au vu des nombreux projets importants en cours qui sollicitent d'ailleurs déjà fortement les conseillers (bâtiments scolaires, schémas de circulation, etc...)

**Le Maire** rappelle qu'il faudra établir un règlement pour la façon de procéder aux rémunérations. M. P. Revillet informe le CM qu'il a certaines informations de différentes communes et qu'il se tient à disposition pour en parler.

Frais sorties et repas divers CM 0110.31700 : +16'000.- il est évoqué d'organiser une sortie de milieu de législature, M. le Maire souligne que ce sont des choses qui se font pour échanger de manière informelle

0120.300000 Indemnités exécutif : +30'000.- augmentation des rémunérations de l'exécutif. **Le Maire** explique que dès la prochaine législature, un Conseil Administratif va remplacer la structure Maire + adjoints, et qu'il lui a semblé opportun de préparer ce changement en nivelant l'écart entre les adjoints et le Maire en répartissant mieux les responsabilités, charges de travail, et adaptation des rémunérations. Ainsi la rémunération du Maire passerait de 3'000.- à 3'500.- et celles des adjointes de 2'000.- à 3'000.-

0120.31300 Prestations services de tiers : + 5'000.- pour la mise en place d'un panneau historique des Maires de la commune

0220.30100 Administration : + 53'000.- engagement d'un collaborateur à 50-60% envisagé, au vu de l'accroissement du volume de travail. M. P. Revillet souligne qu'il n'y a pas d'urgence dans cette démarche, qu'une somme est prévue mais qu'elle ne sera pas forcément dépensée l'année prochaine, le plus important étant de définir un cahier des charges adéquat et d'évaluer précisément le besoin

0220.31300.04 Frais de réception, protocoles : -5'000.- apéro des nouveaux habitants organisé en 2022

0220.36120 Cotisations ACG et SCIACG : +7'450.- ~20%, chiffre communiqué, hausse liée essentiellement pour le SIACG

0290.31320.01 Patrimoine administratif – Immeuble de la Mairie : -15'000.- Ingénieur énergétique montant intégré désormais au crédit d'étude pour le projet « Au cœur du village »

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

0290.80.3862.00 Amort. Complémentaire FIDU : +207'650.- Avec les futurs projets conséquents « Au Cœur du Village », schémas de circulation et autres, il est décidé de faire un amortissement complémentaire des contributions au FIDU depuis sa création afin de dégager un maximum de « liquidités budgétaires » aujourd'hui pour anticiper une forte augmentation des charges les années suivantes

1500.310.10 Service du feu : -7'000.- et 1500.00.311.10 : -10'500.- Vu avec le Capitaine des pompiers, charges inférieures à 2022 car du matériel a déjà été renouvelé

1500.00.31430 bouches à incendie : +20'000.- rattrapage de divers travaux repoussés après Covid, notamment l'installation d'une bouche à incendie proche du hangar des Efeuilles et des bâtiments route de Soral 300-302. Prévu pour 2023.

1500.61.33004.90 Amortissement hangar pompier des Efeuilles - Terrains bâtis PA : -19'000.-, le hangar est complètement amorti

2170.31200 Mobilier scolaire : +11'000.- acquisitions diverses, notamment des bancs de vestiaires, des devis ont été demandés auprès de l'entreprise PRO, avec laquelle la commune travaille régulièrement pour la fourniture de mobilier scolaire

2170.31320 Honoraires mandats techniques : +30'000.- en prévision de devoir faire appel à un avocat pour le projet « Au cœur du village »

2170.31440 Entretien bâtiment école : +11'000.- travaux de réfection de la salle rythmique

2170.1600 Rente droit de superficie : + 50'000.- les locataires de la Paroisse devront partir lorsque les travaux du futur bâtiment scolaire débiteront sans que nous connaissions à l'heure actuelle la date

2180.31100 Ecole accueil de jour - Acquisitions diverses : -5'000.- moins de choses prévues

2180.00.36360 Subvention des Cui-Cuis : +30'600.- prise en charge du budget de l'association à hauteur de 66% par Soral

2192.31100 Matériel : + 4'000.- le piano de la salle de rythmique donne des signes de faiblesse, à remplacer

2192.31300 Prestations services de tiers : +5'000.- spectacle « Monstre Peur » souhaité par les maîtresses. Une somme est finalement votée pour le maintien des nettoyages Covid en cas de besoin, approuvé par 6 oui, 5 non et 1 abstention

2192.31300.03 Promotions : + 32'000.- organisation 1 an sur 2, en 2023 à Soral

3290.31300.81 Fête du 1<sup>er</sup> août : + 22'000.-organisation 1 an sur 2, en 2023 à Soral

3290.40.31300.03 Fête de Noël : +1'700.- marché de Noël

3410.31400 Entretien courts de tennis : + 13'500.-, somme qui présentée initialement se montait à 6'000,- mais révisée en séance suite à une demande de dernière minute du Tennis Club pour le changement des bâches sur treillis + caches-vues

M. Lionel Thevenoz estime que nous pouvons prendre cette charge à condition qu'il n'y ait aucune publicité dessus

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

**Le Maire** rappelle en réponse à une remarque que le tennis appartient à la commune et que si l'équipe qui s'en occupe devait arrêter, la commune devrait trouver des solutions, notamment pour les leçons données à 100-150 jeunes.

3420.36110 camps et sorties scolaires : +7'528.- montant communiqué par le DIP, des regrets sont unanimes que le canton se décharge sur les communes pour ce genre de frais  
5440.36310 Fase : +3'780.- Mme Céline Fontaine explique que cela concerne l'engagement d'un TSHM en 2023

5450.31320 Site internet « Soralaide » : +2'000.- présenté au départ une somme de 1'000,- mais révisée à 2'000,-

5450.36370 Subventions ménages : -5'000.- pas de demandes en 2022, donc suppression de ce poste de charge

5451.36360 Subvention « La Feuillée » : + 14'000.- 10 enfants à Soral, 4 à Laconnex

5451.36360.02 Subventions familles crèche Aire-la-Ville : + 12'000.-, 3 places depuis cette année, pour 2023 le prix de la place passe de 43'000.- à 47'000.-

6150.31320.01 Honoraires, mandats techniques : +5'000.- potelets en granit virage des Chavannes, ouvertures de chantiers éventuelles etc...

7201.31320 Eaux usées mandats techniques : +10'000.- en prévisions d'éventuels travaux en précisant qu'en général une facture est envoyé au FIA après l'exécution de travaux. M. P. Revillet informe le CM d'une délibération qui devra être votée en décembre pour un dépassement lié à des travaux cet été qui seront pris en charge par le FIA, il rappelle qu'une recette ne compense pas une charge.

7206.61.33003.90 Amortissements planifiés génie civil PA : plus d'amortissement en 2023 pour les collecteurs, une charge conséquente qui ne sera plus présente en 2023 (-169'410.-) donc une bonne nouvelle avec les futurs projets qui seront conséquents

7900.00.31320.01 Honoraires mandats techniques aménagement du territoire : -15'000.- prévu un appel d'offres pour le PD Com, confirmé en commission

8120.00.36360 Subvention « Fermette » : -2'500.- selon le vote de la commission finances le 28.09.22. **P. Claret** rappelle qu'initialement la subvention était accordée pour permettre à la Fermette de commencer l'activité, donc non tacitement reconduite, ni augmentée. La Fermette a envoyé une lettre demandant une reconduction des 15'000.- ainsi que trois demandes supplémentaires de 5'000.- portant la demande à 30'000.- pour 2023. **S. Battiaz** ne comprend pas pourquoi la subvention est réduite, au vu des finances de la commune et rappelle qu'il s'agit du seul commerce du village et donc regrette cette diminution. Suite à une discussion, **R. Florez** rappelle que la commune finance effectivement différentes choses mais qu'il ne faut pas les mélanger.

**S. Battiaz** rappelle les subventions qui existent au niveau de la commune, mais il constate un manque de proportionnalité si on considère qu'en l'espèce, cet argent sera redistribué, alors que s'il s'agissait d'une arcade à financer, les sommes seraient plus importantes et ne poseraient de problème à personne.

**C. Fontaine** relève que dans ce cas, ce serait propriété de la commune. Pour en discuter, il faut comparer des choses comparables.

**M.-A. Dougoud**, pour elle aussi, elle souhaite que la subvention soit maintenue.

**L. Thévenoz** rappelle que le but était de favoriser la création de liens sociaux et il faut reconnaître que c'est ce qui a été fait. Les habitants de tous âges se retrouvent là-bas, avec un coût moindre pour la commune, et il pense qu'il faut bien mettre en perspective le coût d'une re-crétation si nous décidons de laisser tomber...

**R. Florez** revient sur le départ de la Fermette pour préciser que le soutien de la commune n'a jamais été remis en question. Et il rappelle les chèques envoyés aux habitants pour être dépensés à la Fermette, qui ont eu un certain coût. Pour lui, l'accord était d'aider au démarrage et les montants accordés devaient servir à des choses précises comme l'achat d'un frigo par ex. Aujourd'hui, le courrier reçu demande une rallonge de 15'000.- pour payer un comptable professionnel, des containers et des tentes.

Sur ce dernier point, au vu des problèmes de voisinage rencontrés à la Guinguette avec les containers et les tentes, **N. Hafner** s'interroge sur la pertinence de recommencer cette expérience. En revanche, il est possible de discuter du montant de la subvention en proposant de la garder à 15'000.- par ex.

**S. Battiaz** estime que la commune a perdu de vue le fait qu'une épicerie n'est pas rentable, et que sans subvention, ce n'est pas possible. Il faut donc se poser la question de savoir si Soral veut se donner les moyens d'avoir une épicerie.

**R. Florez** propose d'écouter les membres de la commission des finances et **M. Staub** revient sur la subvention de la commune pour acheter une caisse enregistreuse, qui n'a jamais été achetée. Les comptes sont présentés sur demande sur un carnet ce qui a été validé par le comptable.

**J.-M. Dunand** souligne que la commune soutient beaucoup d'associations, organise des journées de ski, paie les frais de repas de Noël, la sortie des aînés, les frais d'encadrement Fase, ainsi que le Gîte aujourd'hui utilisé par l'ETM, voit ses frais payés par la commune, il y est favorable et constate que la commune soutient déjà beaucoup de choses. Faudrait-il faire un bilan de ces soutiens et replacer La Fermette en perspective en tenant compte du nombre d'utilisateurs, de leur coût, etc... Une vision plus globale est nécessaire, une remise dans un contexte plus large aussi, ainsi qu'une pesée des intérêts serait à faire.

**N. Hafner** propose de déjà voter sur la restauration des 15'000.- au budget. Le maintien des 15'000.- au budget est accepté par 9 oui, 1, non et 2 abstentions.

**C. Fontaine** propose de voter sur le principe d'une subvention annuelle, renouvelable chaque année.

**R. Dunand** souligne le caractère « conditionné » de cette subvention et souhaite que ceci perdure. Il ajoute que la proposition d'avoir un membre du CM au sein du comité de La Fermette serait aussi une bonne chose.

**C. Fontaine** rappelle les 2 demandes formulées dans le courrier et qui réclament des réponses distinctes.

**N. Hafner** pense que la reconduction votée des 15'000.- constitue une subvention soumise à condition. **R. Florez** ajoute que la manière dont la demande a été libellée dans

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

le courrier envoyé établit que ces 15'000.- annuels constituent un acquis, alors que l'idée de départ était d'établir que c'était sujet à révision, après discussion.

**S. Battiaz** est d'avis que les 15'000.- doivent être reconduits dans l'attente que Soral dispose d'une épicerie pérenne, si cela est souhaité.

**R. Florez** rappelle que la commune disposera d'un local communal pour un commerce de proximité et dans son esprit ce pourrait être La Fermette.

**J.-M. Dunand** rebondit sur la création de cet outil censé apporter de l'animation au cœur du village et le courrier envoyé informe qu'ils sont prêts à participer à une réflexion commune en ce sens.

**C. Fontaine** demande alors si cela a du sens de payer des containers ?

**N. Hafner** résume à ce stade 1) les 15'000.- au budget ont été votés sous conditions à respecter, 2) la reconduction de la subvention doit être examinée en cours d'année par la commission des finances.

*Le Président lit le paragraphe de la lettre détaillant le besoin de 3x5'000.- supplémentaires, à savoir, pour une aide comptable professionnelle, le financement d'une structure légère auto-construite pour des événements festifs et l'achat d'un container mobile destiné au maraîchage-stockage du matériel pour un futur partenaire.*

**N. Hafner** propose de se donner un peu de temps pour étudier le concept proposé qui comporte beaucoup de points à éclaircir. L'aide-comptable semble le seul point clair et compréhensible à ce stade.

**D. Pétris** propose de les convoquer pour une réunion explicative et de voter une délibération si les explications ont convaincu.

**R. Florez** ajoute que de notre côté, étant donné qu'il n'a jamais été question de subventionner un salaire, nous devrions décider jusqu'où sommes-nous prêts à aller ? Il propose un renvoi en commission pour l'examen des points et questions soulevées (paiement d'un salaire pérenne, achats demandés, etc, etc...)

**R. Dunand** pose aussi la question de savoir qui représentera la commune au sein de La Fermette et **le Maire** propose à ceux qui sont intéressés de se faire connaître, d'élire ensuite une personne et de demander à la Fermette si c'est OK.

**Le Président** propose alors d'avancer avant de repasser la parole à **P. Revillet** pour la suite des comptes.

9100.36110 Frais de perception des centimes additionnels : +14'000.-, en corrélation avec la fiscalité qui augmente

9100.40000 Revenus des PP : +443'124.- toujours en progression suite à l'accroissement de la population de ces dernières années.

9630.01.34397 Honoraires mandat technique : -15'000.- ingénieur énergétique montant intégré désormais au crédit d'étude pour le projet « Au cœur du village »

9630.02.343.10 Entretien courant bâtiments PF : +110'000.- réfection des boiseries école et travaux de toitures

9630.03.34010 Intérêts-parcelle Fleury: +31'000.- emprunt remboursé en 2022, plus d'intérêts à payer en 2023

**Résultat budget 2023** : **M. P. Revillet** rappelle qu'en début de séance le projet de budget présentait 220'866.- d'excédent, avec les modifications décidées en séance, et 31'000.- de charges supplémentaire, le boni sera finalement d'environ 190'000.- .

**Le Maire** remercie **P. Revillet**, ainsi que la commission des finances pour cette présentation.

### **3. Rapport commission des routes, de la mobilité et des transports**

**S. Battiaz** revient sur la réunion tenue en commission qui a traité des éléments de l'étude, à savoir le maintien des places de parkings et la sécurité, le passage piétons, ainsi que l'annonce des dates des présentations aux villageois prévues le mardi 22 et le mercredi 23 novembre 2022 à 18H30.

Il ajoute que la volonté a été de ne pas faire de présentation par secteurs, ni de faire des mesures provisoires d'essai de schémas de circulation. De même, il a été décidé de ne pas avoir de modérateur étant donné que c'est nous-mêmes (CM) qui allons assumer ces mesures proposées.

**Mme Weiss** ajoute qu'une présentation des informations par secteur n'est pas prévue pour cette 1<sup>ère</sup> étape, mais qu'elle pourrait être envisagée plus tard dans le processus.

**N. Hafner** s'assure d'avoir bien compris qu'il n'y aura pas de mesures provisoires, ce qui est confirmé. Pour sa part, il estime qu'une telle décision devrait être votée par le CM.

**S. Battiaz** rappelle l'effet favorable qu'avait eu la présentation de BCPH et propose de voter maintenant par ex.

**B. Fontaine** explique que la présentation s'est bien passée, avec des remarques plutôt positives dans l'ensemble et du moment qu'un projet défini par le mandataire est déposé pour autorisation de construire, il a été décidé d'entente avec P. Bürri et pour des raisons de coûts, de ne pas faire de mesures provisoires. Y a-t-il des hésitations à lever encore aujourd'hui justifiant des mesures provisoires ?

**N. Hafner** propose alors un envoi du rapport de M. Bürri à tous les conseillers municipaux pour que le CM puisse voter en décembre en toute connaissance de cause, après aussi les 2 séances prévues les 22 et 23 novembre.

**S. Battiaz** ajoute encore concernant la demande de la commune pour mettre en limitation 30km/h les rues du village, le canton vient d'entrer en matière, sur les routes non

concernées par l'ordonnance sur le bruit, là où il y a dépassement des nuisances sonores, étant entendu que cela reste du ressort de la Confédération.

Le Président indique que compte tenu du peu de places de stationnement à louer à Soral, il serait souhaitable d'éviter de supprimer les places de stationnement actuelles, avant de pouvoir proposer aux habitants des solutions de remplacement, parkings souterrains ou autres.

#### **4. Communications de l'exécutif**

**Mme Weiss** n'a rien de plus à communiquer, de même que **C. Fontaine**.

**R. Florez** explique que concernant les terrains de foot, il souhaite avoir l'avis du CM sur l'adhésion de la commune de Cartigny qui souhaite faire partie du groupement en proposant de mettre CHF 100'000.- pour cela. Cette demande d'adhésion a été rejetée à l'unanimité, vu que les participants avaient mis CHF 200'000.-. Puis, une discussion a porté sur le symbole du groupement et l'idée de garder le nom FC Laconnex a été acceptée vu son historique. Reste à donner un nom au stade et 2 propositions ont été faites :

- 1) FC Laconnex – Stade de la Champagne
- 2) FC Laconnex – Stade des 4 communes

L'exécutif en a discuté et propose une variante : 3) Stade de la Champagne + 4 écussons des communes parties prenantes (Avusy, Chancy, Laconnex et Soral). A suivre pour un prochain CM.

**N. Hafner** rappelle que le prochain CM aura lieu le 7 novembre avec approbation du budget 2023, il demande que si des points sont à ajouter à l'OJ, de faire un courriel au plus vite.

#### **5. Propositions et questions individuelles**

**D. Pétris** informe avoir été approchée par la Présidente de « La caravane sans frontière » pour rappeler le grand besoin de vêtements, médicaments et autres en faveur de l'Ukraine. Une collecte sera organisée à cette fin d'ici début novembre.

**L. Thévenoz** informe que dans les sous-sols de l'immeuble de la Sécurité civile se trouvent quelques prises électriques, dont une utilisée en permanence par une personne qui charge sa voiture. **P. Revillet** répond que pour une voiture, la consommation a été estimée à 30.-/par mois, selon AMAG et qu'une facture est adressée au locataire par la

**COMMUNE DE SORAL**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2022**

régie. Mais une 2<sup>e</sup> s'est ajoutée. Un courrier a été envoyé à tous les locataires pour leur demander de s'annoncer à la régie, s'ils ont un véhicule électrique. A suivre.

**W. Ruckstuhl** informe que l'AG du jardin d'enfants s'est tenue en septembre et la vice-présidente, la secrétaire et la représentante des parents, ont démissionné de leur poste à cette occasion. Néanmoins, tous les postes ont pu être repourvus.

Il demande par ailleurs où en est-on avec le tableau acheté CHF 5'000.- par le CM à la galerie « Brot und Käse » ? **M. Staub** répond avoir fait changer le cadre en métal, trop lourd, et le tableau encadré sera prêt la semaine prochaine.

**M.-A. Dougoud** informe que l'AG des Cui-Cuis aura lieu le 2 novembre. Puis, concernant l'accompagnateur à vélo pour les enfants, il a été décidé de reconduire jusqu'à Noël, au vu de la satisfaction unanime et le succès rencontrés.

Elle fait ensuite part de son souhait de quitter son poste de présidente à la commission en proposant **S. Brun-Battiaz** comme remplaçante. **P. Revillet** rappelle qu'il faut une votation du Conseil, il propose donc de le faire en décembre pour début janvier 2023.

**R. Dunand** demande si un poste a été mis au budget pour la mobilité et **P. Revillet** explique que tous les travaux prévus pour cela sont des investissements pour lesquels CHF 830'000.- ont été mis pour les crédits d'étude « Au cœur du village » + CHF 500'000.- pour les routes.

La séance est levée à 20H50.